

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 17 janvier 2019

L'an deux mille dix-neuf, le dix-sept janvier à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain ANCEAU, Maire.

Date de convocation : 08/01/2019

Nb de membres en exercice : 14

Présents : Alain ANCEAU, Joël MARCHAND, Nicole JEUDI, Michel HALOPÉ, Valérie COMPAIN, Laure DESTOUCHES, Sonia GAUBUSSEAU, Nathalie LEFEBVRE, Jean-Michel MARTIN DE MATOS, Joël PLUMÉ.

Absents : Olivier CHASLES ; Margot CHALOUAS.

Excusés : Jean SOHIER (pouvoir à Alain ANCEAU) ; Éric MAKAGON (pouvoir à Sonia GAUBUSSEAU).

Secrétaire de séance : Laure DESTOUCHES.

Le compte rendu de la séance précédente est approuvé sans observation

01-19 Objet : Autorisations de dépenses 2019

Monsieur le Maire expose au conseil qu'il conviendrait de l'autoriser, jusqu'à l'adoption des budgets 2019, à engager, liquider et mandater les dépenses 2019, à savoir :

L'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales dispose que « dans le cas où le budget d'une collectivité n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, avant cette date, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissements, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ».

Après délibération, le conseil, à l'unanimité, autorise le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2019 avant le vote du budget dans la limite des crédits et représentants 25% maximum des crédits ouverts au budget 2018 selon le tableau suivant :

Budget	Chapitres (Dépenses)	Désignation chapitres de dépenses	Rappel budget 2018	Montant autorisé (max. 25%)
Principal	20	Immobilisations incorporelles (frais réalisations documents urbanismes ...)	19 724.00 €	4 900.00 €
	204	Subventions d'équipement versées	24 164.00 €	6 041.00 €
	21	Immobilisations corporelles (matériel, outillages ...)	161 095.00 €	40 274.00 €
Assainissement	20	Immobilisations incorporelles (frais d'études...)	14 200.00 €	3 000.00 €
	21	Immobilisations corporelles (réseaux assainissement...)	490 000.00 €	122 500.00 €

02-19 Objet : Avis sur les modifications statutaires du SATESE 37

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SATESE 37 du 28 septembre 2015, modifiés par arrêté préfectoral en date du 17 mai 2016,

Vu la délibération n°2018-23 du SATESE 37, en date du 3 décembre 2018, portant sur l'actualisation de ses statuts,

Considérant la nécessité de se prononcer sur les modifications statutaires du SATESE 37 avant l'expiration du délai légal,

Attendu la lettre de consultation de Monsieur le Président du SATESE 37, en date du 10 décembre 2018,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Emet un avis favorable sur les modifications statutaires adoptées par le Comité Syndical du SATESE 37, le 3 décembre 2018,

Dit qu'un exemplaire de la présente délibération sera adressé à Monsieur le Président du SATESE 37 après contrôle de légalité.

03-19 Objet : Dossier « Ombrière - parking » et rue de la Baratterie - DETR

Monsieur le Maire rappelle le projet de l'ombrière lié à la création du parking de co-voiturage et relais ainsi que le cheminement sécuritaire et la mise en accessibilité des infrastructures et des bâtiments de la rue de la Baratterie (accès à l'école et au parking).

L'estimation financière s'élève à 364 667.00 € HT. Ce projet pourrait bénéficier de subventions auprès de l'Etat notamment au titre de la Dotation d'Equipeement des Territoires Ruraux rattachée à l'exercice 2019. Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

- Subvention DETR	130 000.00 €
- Subvention C. Départemental	57 737.00 €
- Fonds propres	176 930.00 €

Après délibération, le conseil municipal, 1 abstention et 11 Pour :

- Approuve le projet de création du parking de co-voiturage et relais
- Approuve le projet de mise en sécurité et d'accessibilité de la rue de la Baratterie
- sollicite la subvention de l'Etat au titre de la DETR 2019
- sollicite la subvention auprès du Conseil Départemental
- approuve le plan de financement proposé ci-dessus.

Compte rendu des différentes commissions communales

- Assainissement : proposition de demande de devis pour des travaux sur le budget assainissement au niveau du futur parking de covoiturage.
Selon la loi Notre la compétence eau et assainissement sera transférée à la communauté de communes en 2026 sauf si la commune se rapproche de Tours Métropole.
- Relations publiques : l'« Entre Nous » est distribué.
Vœux du Maire : même organisation qu'en 2018.
- Voirie : à réaliser : allée du cimetière et réparation du mur. Nécessité de créer 2 places de parking pour personnes à mobilité réduite.
Réflexion à avoir sur l'acquisition de caméra afin de sécuriser la commune.
- Environnement : 2 tilleuls ont été achetés et seront plantés dans la cour de l'école.
Etudier la possibilité de prendre à apprenti à la rentrée scolaire 2019 pour le former aux espaces verts.
- Bâtiments : installation d'une machine à laver à l'école pour nettoyer les jouets, torchons...
- Affaires scolaires : prochain conseil d'école le 1^{er} février.

Fin de la séance à 21h50